



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/33/138
20 juin 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
Point 60 de la liste préliminaire[⌘]

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Renforcement des activités opérationnelles en matière
de développement industriel dans les pays en dévelop-
pement les moins avancés

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragranhes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	2
II. INTENSIFICATION DE L'ACTION DE L'ONUDI EN VUE DE L'APPLICATION DES MESURES SPECIALES PRISES EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES	3 - 19	2
III. MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIERES POUR L'EXECUTION DE PROJETS INDUSTRIELS DANS LES PAYS LES MOINS AVANCES	20 - 24	7

[⌘] A/33/50/Rev.1.

I. INTRODUCTION

1. A sa trente-deuxième session, l'Assemblée générale a adopté le 19 décembre 1977 la résolution 32/163 sur le renforcement des activités opérationnelles en matière de développement industriel dans les pays en développement les moins avancés. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a prié l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) d'intensifier son action en vue de l'application des mesures spéciales qui ont été prises en faveur de ces pays et de consacrer le maximum de ressources possible à la satisfaction de leurs besoins, et elle a prié instamment le Conseil du développement industriel d'affecter une somme importante prélevée sur les ressources du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel aux activités visant à répondre aux besoins des pays en développement les moins avancés, compte tenu de la résolution 31/202 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1976.

2. Le présent rapport porte sur les progrès réalisés dans l'application des principales dispositions des résolutions susmentionnées.

II. INTENSIFICATION DE L'ACTION DE L'ONUDI EN VUE DE L'APPLICATION DES MESURES SPECIALES PRISES EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES

3. Comme il est indiqué dans le rapport annuel du Directeur exécutif pour 1977 (ID/B/200 et Corr.1, chap. IV, par. 18), l'ONUDI a continué à étayer et à développer les activités spéciales en faveur des pays les moins avancés en s'inspirant des orientations énoncées dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels (voir A/10112, chap. IV). Se fondant sur les recommandations du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'industrialisation des pays les moins avancés qui s'est réuni à Vienne en novembre 1976, l'ONUDI a établi un programme d'assistance technique à ces pays et a commencé d'exécuter plusieurs projets spécifiques. Ce programme, qui prévoit la création d'usines pilotes et d'unités de production utilisant les ressources naturelles locales, est axé sur les agro-industries, et notamment sur le développement des zones rurales grâce à l'expansion de la petite industrie et à la mise en place de moyens de formation ayant des effets multiplicateurs.

4. Dans le domaine des agro-industries, les activités de l'ONUDI ont visé principalement à fournir des avis et une assistance pluridisciplinaires en vue de stimuler le développement de ce secteur aux niveaux national et régional. L'ONUDI a, par exemple, porté une attention particulière aux industries d'aliments pour les animaux, qui utilisent pour fabriquer ces aliments le gros des sous-produits obtenus dans diverses installations agro-industrielles. L'ONUDI a proposé à plusieurs des pays les moins avancés et autres pays en développement de créer des usines d'aliments pour le bétail, et elle examine actuellement en Somalie un projet d'études techniques détaillées fondé sur les résultats de calculs de rentabilité poussés.

5. Le nombre de projets intéressant l'industrie du cuir est allé croissant dans les pays les moins avancés. L'intérêt porté aux projets relatifs au développement

/...

intégré de l'industrie du cuir et des articles en cuir s'est également maintenu. Par exemple, l'ONUDI a mis en chantier un nouveau et important projet pour le développement de l'industrie du cuir au Bangladesh, pays qui abonde en matières premières, afin de stimuler la production de cuir fini et d'articles en cuir pour l'exportation, et de contribuer ainsi, non seulement à l'accroissement des recettes en devises du pays, mais aussi à la création de nouveaux emplois.

6. Les pays les moins avancés riches en ressources forestières se rendent de plus en plus compte de la possibilité d'accroître la valeur ajoutée aux produits en bois et demandent à l'ONUDI de leur fournir une assistance à cette fin. Dans les projets qu'elle a entrepris, l'ONUDI s'est spécialement attachée à promouvoir des techniques convenant au stade de développement du pays bénéficiaire. A la suite du succès qu'ont connu les projets concernant les charpentes en bois mis en oeuvre au Kenya et en République populaire démocratique lao, le Gouvernement ougandais a demandé à l'ONUDI de l'aider à mettre en place un système analogue dans son pays. Par ailleurs, le Samoa construit actuellement une usine d'allumettes, nécessitant des investissements de l'ordre de 250 000 dollars, sur la base d'une étude de faisabilité établie par un expert de l'ONUDI.

7. L'ONUDI a également fourni son assistance à plusieurs des pays les moins avancés dans d'autres agro-industries, comme celles du sucre, des textiles et de la noix de coco. En ce qui concerne cette dernière, l'ONUDI, agissant en collaboration avec la Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique, a commencé un projet au Samoa pour aider le gouvernement à créer une industrie intégrée de la noix de coco. Le projet comportait la fourniture de services d'experts spécialisés dans le traitement du coprah, des fibres et des coques de la noix de coco ainsi que dans l'organisation de systèmes intégrés de production et de traitement de la noix de coco.

8. A la suite des premières réunions de consultation consacrées respectivement à l'industrie du cuir et des articles en cuir et à l'industrie des huiles et graisses végétales, organisées par l'ONUDI durant la période écoulée, on a constaté, dans les pays les moins avancés et autres pays en développement, un regain d'intérêt pour l'assistance technique dans ces domaines, et l'ONUDI entreprend actuellement dans la plupart des pays les moins avancés des recherches supplémentaires qui, espère-t-on, aboutiront à des programmes et projets spécifiques en faveur de ces pays, dont le financement sera assuré à partir de diverses sources dont dispose l'ONUDI, y compris le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel qui vient d'être créé.

9. L'ONUDI a continué d'accorder la priorité au développement de la fabrication locale de biens industriels servant de facteurs de production au secteur agricole. Dans ce domaine, les projets de l'ONUDI portent sur une vaste gamme d'activités (comme la production d'outils simples et d'instruments à traction animale, la fabrication d'instruments agricoles peu onéreux, la réalisation d'études de faisabilité sur le matériel et les outils d'atelier et d'usine), correspondant aux besoins actuels des pays les moins avancés. Une attention particulière est accordée à la conception et à la réalisation sur place ainsi qu'aux services d'entretien et de réparation. A cet égard, l'ONUDI complète ses activités sur le terrain par

/...

des travaux préparatoires qu'elle réalise au siège en vue de l'application de certains des nouveaux critères énoncés dans le Programme coopératif d'action relatif aux techniques industrielles appropriées (voir ID/B/188 et ID/B/207). Un exemple en est le projet actuellement en cours d'exécution sur l'adaptation des techniques des industries mécaniques aux pays les moins avancés. Le but de ce projet, exécuté grâce à la contribution du Gouvernement italien, est de favoriser la création d'une unité de production pilote répondant aux besoins des pays les moins avancés.

10. Les gouvernements des pays en développement en général et ceux des pays les moins avancés en particulier prennent de plus en plus conscience du fait que la concrétisation des stratégies, plans et politiques industriels en projets viables nécessite la mise en place de rouages institutionnels bien agencés pour stimuler et encourager la croissance de l'industrie. C'est pourquoi l'ONUDI a maintenu l'accent sur les activités qui visent à aider les pays les moins avancés à se doter de nouvelles institutions industrielles et à renforcer celles qui existent. On peut citer comme exemples des projets actuels de l'ONUDI relatifs aux institutions industrielles, la mise en place au Yémen démocratique d'un centre de formation sur l'industrie du cuir qui a mené à la création d'une usine pilote; la création au Soudan de services industriels de recherche et de consultation; un appui aux activités de promotion et de développement industriels, y compris des études de planification et de faisabilité, au Bénin, au Burundi, dans l'Empire centrafricain, en Haute-Volta et au Tchad. Pour examiner plus avant les besoins spécifiques d'assistance concernant l'infrastructure institutionnelle nécessaire au développement industriel, l'ONUDI organisera sur ce sujet particulier une réunion d'un groupe d'experts qui se tiendra en novembre 1978 à Arusha (République-Unie de Tanzanie) avec la participation de pays africains les moins avancés. En outre, l'ONUDI continue d'aider les institutions nationales à fournir des services de vulgarisation à la petite industrie, aux domaines industriels et aux coopératives. La nature et la portée de ce type d'assistance suscitant un intérêt croissant, l'ONUDI a mis au point des formules novatrices : elle fournit des services de vulgarisation à des "grappes" d'industries, donne des conseils aux industries rurales au sujet de techniques industrielles appropriées ainsi que pour l'élaboration de programmes nationaux de perfectionnement de chefs d'entreprise. En Haute-Volta, par exemple, l'ONUDI a fourni une assistance à l'Office de promotion de l'entreprise voltaïque (OPEV) qui assume la responsabilité du planning, de la construction et du démarrage du premier domaine industriel du pays. Une fois achevée, la première tranche des travaux du domaine industriel devrait permettre de doubler à peu près le nombre des entreprises exploitées par des ressortissants de la Haute-Volta. Les travaux relatifs à un deuxième domaine industriel pour Ouagadougou ont également commencé.

11. Une utilisation plus efficace des installations industrielles existantes a été un autre sujet de préoccupation majeur, et des demandes d'assistance ont été formulées par les pays les moins avancés dans des domaines tels que la gestion, la comptabilité et la formation du personnel, ainsi que l'amélioration du fonctionnement des industries du secteur public. Au Bangladesh, par exemple, l'ONUDI a, par l'intermédiaire d'une équipe de conseillers et des services d'une société de consultants, aidé la Jute Industry Development Corporation à améliorer le fonctionnement de la gestion dans les usines de traitement du jute. Au Soudan, l'ONUDI a fourni une assistance pour améliorer l'efficacité du secteur public.

/...

Le projet comportait, outre un effort systématique d'organisation de chacune des entreprises industrielles soudanaises, une analyse pour le contrôle et l'analyse des résultats financiers et de la production, pour la prise de décisions en matière commerciale, l'application de la normalisation et de l'entretien préventif et l'établissement de systèmes de réparation et d'entretien.

12. Un effort spécial est actuellement réalisé pour répondre aux besoins des pays les moins avancés dans le domaine de la formation, en installant dans certains de ces pays des conseillers en matière de formation industrielle et en élaborant des programmes de formation en groupes adaptés aux besoins des intéressés. Un de ces programmes, qui est actuellement en cours d'exécution à Bamako (Mali) avec la participation d'autres pays francophones parmi les moins avancés, porte sur la gestion de la production dans l'industrie textile. Il y a également lieu de noter que, à la suite de l'accroissement du nombre des programmes de formation en groupe, le pourcentage de participants provenant des pays les moins avancés a considérablement augmenté en 1977 par rapport aux années précédentes. L'ONUDI envisage d'organiser dans un proche avenir de nouveaux programmes de formation dans des pays comme le Bénin, le Burundi et la République-Unie de Tanzanie.

13. L'ONUDI offre une assistance à plusieurs des pays les moins avancés pour l'élaboration d'études de pré-faisabilité ou de faisabilité, l'identification, l'évaluation et le choix de projets industriels et la promotion d'industries d'exportation. C'est ainsi que la Société nationale de développement de la Tanzanie a reçu une aide pour l'élaboration d'un certain nombre de projets industriels bancables, parmi lesquels il faut signaler plus particulièrement celui concernant une grande usine de pâte à papier et de papier, qui en est déjà au stade des négociations approfondies en vue de son financement. Bien qu'il ne fonctionne que depuis peu de temps, le Centre d'études et de promotion industrielles du Mali (CEPI) est déjà parvenu à intéresser des organismes d'assistance bilatérale ou multilatérale aux projets qu'il a identifiés. De même, en Asie, l'ONUDI a aidé l'Afghanistan et le Népal à définir et évaluer de nouveaux projets industriels devant desservir les marchés nationaux et, dans certains cas, les marchés d'exportation.

14. Dans le domaine de l'industrie métallurgique, la plus grande partie de l'assistance fournie actuellement aux pays les moins avancés vise à faciliter la création et d'exploitation de fonderies en vue de déclencher le processus d'industrialisation. En Somalie, par exemple, l'ONUDI a continué son assistance au gouvernement pour la mise en place d'une fonderie et d'un atelier de mécanique, tandis qu'au Mali, elle a fourni des services consultatifs d'experts à une fonderie d'aluminium. D'autres projets de ce genre sont actuellement à l'étude, et il est prévu d'envoyer dans divers pays des missions exploratoires chargées d'étudier la possibilité de créer des fonderies, des forges et des ateliers de mécanique pour la fabrication d'ouvrages simples en métal, ainsi que de pièces de rechange et de réparation, et d'améliorer les compétences professionnelles du personnel local dans diverses disciplines.

15. L'ONUDI a entrepris de nouvelles activités pour stimuler l'utilisation de plantes médicinales dans l'industrie pharmaceutique et dans celle des huiles essentielles. En 1977 et en 1978, des missions d'experts du Centre mixte

/...

ONUDI/Roumanie ont visité un certain nombre des pays les moins avancés d'Asie et d'Afrique afin de réunir des renseignements et des données sur les plantes médicinales qui pourraient être utilisées sur place ou exportées. A la suite de ces missions, on est en train d'organiser une unité mobile de démonstration qui visitera l'Afghanistan et le Népal pour procéder à la démonstration des techniques à utiliser pour la production d'extraits des plantes locales, former du personnel et décider du matériel voulu pour l'implantation de petites unités de production et de purification au niveau national. En outre, les extraits de plantes seront incorporés dans des préparations pharmaceutiques qui seront utilisées dans les programmes de santé des pays intéressés. On envisage des activités analogues au Burundi, au Rwanda et dans d'autres pays parmi les moins avancés d'Afrique.

16. Dans le domaine de l'industrie des matériaux de construction, les activités opérationnelles de l'ONUDI ont, d'une façon générale, été orientées vers de petites unités de production faisant appel à une large main-d'oeuvre et utilisant les ressources naturelles locales. Dans ce domaine particulier, une assistance a été accordée à des pays tels que l'Afghanistan, le Burundi, la Gambie, le Lesotho, etc.

17. Certaines activités ont été conçues à l'intention de la zone soudano-sahélienne et d'autres pays d'Afrique frappés par la sécheresse dont la plupart figurent au nombre de pays les moins avancés. Ces activités concernent l'énergie solaire, l'utilisation des matières plastiques dans l'agriculture, la gestion des eaux, les engrais et les pesticides. Au titre de son programme ordinaire d'assistance technique, l'ONUDI a, par exemple, accordé une aide au Laboratoire national de recherche sur l'énergie solaire au Mali afin de mettre au point des appareils simples fonctionnant à l'énergie solaire, des prototypes de réfrigérateur solaire et des appareils pour la conversion de l'énergie solaire en énergie électrique. Dans le cadre d'un autre projet en cours de réalisation en Haute-Volta, l'ONUDI aide le gouvernement à établir de façon permanente un centre pour l'utilisation des matières plastiques dans l'agriculture qui permettra de poursuivre les travaux de démonstration en cours et assurera le transfert de la technologie des plastiques au secteur agricole. L'aide de l'ONUDI comprend des services d'experts et du matériel de formation, de traitement et d'essai. Le projet sera considéré comme une base de référence par d'autres pays du Sahel.

18. Dans le domaine des engrais, la première Réunion consultative organisée par l'ONUDI en 1977 a révélé que certains des pays les moins avancés devront satisfaire leurs besoins par des importations; d'autre part, la réunion du Groupe d'experts sur la coopération régionale entre pays en développement dans le domaine de l'industrie des engrais a fait remarquer que ces pays pourraient établir des usines de mélange et d'ensachage en vrac qui pourraient s'appuyer sur les engrais ainsi importés. Cet arrangement permettrait de renforcer la coopération entre les pays en développement et d'augmenter la consommation d'engrais et ainsi d'améliorer la production agricole des pays concernés. L'ONUDI entreprendra à ce sujet une enquête pour déterminer les quantités d'engrais qu'utilisent et importent 12 des pays les moins avancés, au sujet desquels ni l'ONUDI ni la FAO ne disposent de renseignements suffisants et pour déterminer les pays où il y aurait intérêt à implanter des usines de mélange et d'ensachage en vrac pour stimuler l'utilisation d'engrais. (Le financement de ce projet au titre du programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI a déjà été approuvé.)

/...

19. Pour accroître l'efficacité de l'assistance qu'elle fournit aux pays en développement les moins avancés, l'ONUDI s'emploie à perfectionner les méthodes utilisées aux divers stades de l'élaboration et de l'exécution des projets intéressant ces pays. A cet égard, un rôle très important revient aux conseillers industriels hors siège. Bien que le nombre des conseillers en poste dans les pays les moins avancés ait augmenté en 1977 (ils sont actuellement quatre), il est - semble-t-il - encore insuffisant. Pour remédier temporairement à cet état de choses, des dispositions sont prises afin d'accroître le nombre et d'élargir les fonctions des administrateurs adjoints affectés dans les pays les moins avancés et appelés à y seconder les conseillers industriels hors siège pour le suivi et l'exécution des projets. Actuellement, six administrateurs adjoints sont en poste dans les pays les moins avancés.

III. MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIERES POUR L'EXECUTION DE PROJETS INDUSTRIELS DANS LES PAYS LES MOINS AVANCES

20. L'ONUDI s'est particulièrement efforcée d'utiliser au maximum les ressources qui peuvent traditionnellement être mobilisées dans le système des Nations Unies, pour l'assistance aux pays les moins avancés et notamment le programme des Services industriels spéciaux, le Fonds du Programme des Nations Unies pour le développement pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, le programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI et le Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI (maintenant incorporé au Fonds des Nations Unies pour le développement industriel). Il convient de noter que la valeur financière des prestations d'assistance technique aux pays les moins avancés a accusé une très nette augmentation en 1977 par rapport aux années précédentes. Par exemple, le montant total des prestations fournies au titre du programme ordinaire de l'ONUDI s'est élevé à 734 000 dollars des Etats-Unis alors qu'il n'était que de 184 000 dollars en 1975 et de 297 000 dollars en 1976. Au titre du programme des Services industriels spéciaux et du Fonds du Programme des Nations Unies pour le développement pour les mesures spéciales, la valeur totale des prestations a été d'à peu près 1,7 million de dollars en 1977 contre 687 000 dollars en 1975 et 1,4 million de dollars en 1976. La valeur totale des prestations fournies à ces pays au titre de l'ensemble des sources de financement, y compris le chiffre indicatif de planification du PNUD, a été de 7,5 millions de dollars en 1977 contre 4,7 millions de dollars en 1975 et 6,9 millions de dollars en 1976.

21. Eu égard au fait que les pays les moins avancés ont de plus en plus besoin d'assistance technique et que les ressources financières de l'ONUDI sont limitées, plusieurs projets ont été élaborés - dans le cadre des mesures spéciales en faveur de ces pays - et ont été transmis pour considération à d'éventuels donateurs de pays développés et de pays en développement. Ces mesures ont suscité quelques réactions encourageantes et des résultats concrets ont pu être enregistrés. Ainsi, les autorités du Royaume-Uni ont fait savoir qu'elles étaient disposées à coopérer avec l'ONUDI pour exécuter deux projets d'assistance technique au Lesotho et au Yémen. Le Gouvernement yougoslave a informé l'ONUDI qu'il affecterait, au titre du Fonds yougoslave de solidarité avec les pays non alignés, les ressources nécessaires au soutien de certains projets inclus dans le programme spécial d'assistance de l'ONUDI aux pays les moins avancés. Le Gouvernement hongrois a fait savoir à l'ONUDI

/...

qu'il avait affecté cinq millions de forints, au titre de sa contribution volontaire, à la fourniture d'une assistance sous forme de matériel et de services consultatifs pour la création d'un laboratoire d'essai et de contrôle des produits alimentaires dans un des pays les moins avancés.

22. Des mesures ont été prises en vue d'élaborer avec le Centre de développement industriel pour les Etats arabes (IDCAS) un programme commun d'assistance aux pays arabes les moins avancés. Ce programme aurait pour objectif de définir des projets prioritaires et d'étudier la possibilité d'obtenir les ressources techniques et financières nécessaires auprès des diverses sources arabes - fonds de développement et sources bilatérales.

23. Outre qu'elle permettra d'accroître le volume de l'assistance technique, la création du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel qui est devenu opérationnel en 1978 est considéré comme le principal facteur susceptible d'orienter l'ONUDI vers des domaines nouveaux et novateurs. L'expérience acquise à la première Conférence pour les annonces de contributions au Fonds n'a toutefois pas fourni d'indices suffisants pour permettre des prévisions et une planification raisonnables. Alors qu'un niveau de financement annuel de 50 millions de dollars avait paru souhaitable au Conseil du développement industriel, à sa onzième session, le total des contributions annoncées au 22 mars 1978 par 82 pays donateurs s'élevait à 3 320 092 dollars. A sa neuvième session, le Comité permanent du Conseil du développement industriel (en vertu des pouvoirs que lui a conférés le Conseil) a examiné et approuvé un programme initial d'activités pour le Fonds pour 1978 (voir ID/B/C.3/60 et Add.1). Conformément aux principes directeurs énoncés au paragraphe 2 de la Section II de l'annexe à la résolution 31/202 de l'Assemblée générale, neuf domaines prioritaires ont été retenus comme éléments de ce programme initial, notamment des mesures spéciales pour le développement industriel des pays les moins avancés et celui des pays en développement sans littoral ou insulaire. Le secrétariat de l'ONUDI n'ayant à l'époque pas été en mesure d'établir des propositions de programmes sous forme monétaire, les indications n'ont été fournies que sous forme de pourcentages à allouer aux divers éléments du programme du Fonds (pour les mesures spéciales destinées aux pays les moins avancés, l'allocation proposée, qui ne constitue qu'une indication sujette à rectification, a été de 9 p. 100). Il convient de noter que le financement de certains projets intéressant les pays les moins avancés a déjà été approuvé au titre du Fonds (au 30 avril 1978, la valeur totale des projets approuvés pour ces pays s'élevait à près de 500 000 dollars).

24. A sa douzième session tenue en mai 1978, le Conseil du développement industriel a examiné et approuvé les propositions que lui avait soumis le secrétariat de l'ONUDI au sujet des domaines prioritaires parmi lesquels figurent certains projets dont le financement doit être approuvé au moyen des ressources dont le Fonds disposera en 1979. Etant donné d'une part que le secrétariat avait moins de trois mois d'expérience de la programmation de l'ONUDI lors de l'élaboration de ces propositions et d'autre part que les ressources dont on viendrait à disposer pour la programmation en 1979 n'étaient pas connues, aucune modification majeure n'a été apportée aux domaines prioritaires d'assistance. Or, les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral ou insulaires figurent parmi ces priorités et de nombreuses délégations ont fait savoir que leurs gouvernements appuyaient énergiquement cet élément du programme du Fonds pour 1979.